

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024

**DEL-2024-95**

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. FRANCOIS, PEUGNIEZ.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, OBERLI, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 28**

**Présents : 12**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE MARGENCEL - RD133/RD233 - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION**

**Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.**

Par délibération en date du 12 octobre 2023, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de MARGENCEL et Thonon Agglomération pour le renouvellement de la colonne d'eau potable et l'enfouissement des réseaux secs.

La commune de MARGENCEL entreprend de réaliser des travaux d'aménagement et sécurisation de la voirie.

Thonon Agglomération, pour sa part, procède au renforcement du réseau d'assainissement sur ce secteur.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune de MARGENCEL, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, FOUILLES EN TRANCHEE ET CANALISATIONS RESEAUX HUMIDES ET RESEAUX SECS »**
- **LOT N°2 : « REVETEMENTS / SIGNALISATION »**
- **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 10 avril 2024, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

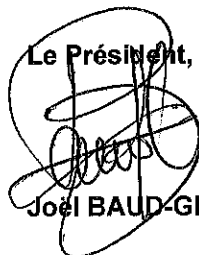
- **Lot n°1** : L'entreprise COLAS pour un montant de 743.607,59 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 195.193,32 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise COLAS pour un montant de 620.543,09 € HT.  
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 79.728,49 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise DEGENEVE pour un montant de 159.261,55 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES A NUMERIQUE